

Confidences d'un historien Dinu Bumbaru : un phare en matière de patrimoine

Richard M. Bégin

Volume 16, Number 2, 2010

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/66132ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Histoire Québec
La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (print)
1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bégin, R. M. (2010). Confidences d'un historien : Dinu Bumbaru : un phare en matière de patrimoine. *Histoire Québec*, 16(2), 5–10.

Confidences d'un historien

Dinu Bumbaru : un phare en matière de patrimoine

par Richard M. Bégin,
président, Fédération Histoire Québec

D'après une entrevue, le 13 septembre 2010, à Montréal

Après avoir obtenu un baccalauréat en architecture de l'Université de Montréal en 1982, Dinu Bumbaru s'est immédiatement joint à l'équipe d'Héritage Montréal. Il y a fait carrière depuis à divers titres : directeur général, directeur des programmes, directeur des politiques. En outre, depuis cette date, il n'a jamais cessé de se perfectionner dans son domaine de prédilection (architecture et patrimoine) et, en 1994, il a également complété une maîtrise en études de conservation à l'Université de York (Royaume-Uni).

Membre de divers comités consultatifs, commissions ou groupes de concertation à Montréal et à l'échelle du Québec (Commission Jacques-Viger, Comité consultatif d'urbanisme d'Outremont, Conseil d'administration de Culture Montréal, Comité du patrimoine de la Fédération Histoire Québec [ou Fédération des sociétés d'histoire du Québec], Comité d'orientation sur la révision de la Loi sur les biens culturels du Québec, etc.), « Monsieur Patrimoine », comme certains l'ont surnommé, a également conseillé au fil des ans une foule d'organismes locaux, régionaux, nationaux et internationaux dans le domaine du patrimoine culturel, incluant le ministère des Communications et de la Culture du Québec et l'UNESCO (l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture). Il a participé et contribué à plusieurs missions expertes, comités et délégations dans de nombreux pays, dans le cadre de son implication au sein d'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites); il a d'ailleurs été secrétaire général de cet organisme à l'échelle internationale et il est présentement le président d'ICOMOS Canada..

Auteur de plusieurs publications, monographies, articles et rapports, il participe régulièrement à des colloques ou congrès de nature scientifique partout dans le monde et il est naturellement un conférencier très prisé et convaincant en matière de patrimoine, au Québec et au Canada en particulier. Membre de nombreux jurys de sélection, il est aussi régulièrement approché par les médias sur une foule de dossiers d'ordre patrimonial – à ce jour, il compte plus de 500 entrevues à son actif, à Montréal, au Canada et à l'étranger.

Avec un pareil *curriculum vitae*, on ne peut s'étonner que l'on ait su reconnaître et récompenser sa contribution inestimable à la sauvegarde du patrimoine montréalais, québécois, canadien et international. Entre autres, il a reçu le Prix Robert-Lionel-Séguin de l'association des Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec en 2000, le prix Blanche-Lemco-Van-Ginkel de l'Ordre des urbanistes du Québec en 2003, la médaille de la Chaire Unesco en patrimoine de l'Université Laval en 2004 et, plus récemment, en 2009, l'Ordre du Canada, la plus haute distinction civile remise au Canada.

C'est à quelques pâtés de maison de son lieu de travail principal, Héritage Montréal, et à proximité du quartier pour lequel il a un penchant bien évident, Outremont, que j'ai rencontré Dinu Bumbaru, dans un café de la rue Saint-Denis, tout près du Carré Saint-Louis. Un environnement des plus agréables et à l'échelle humaine qui cadre tellement bien avec sa personnalité, ses idéaux, ses valeurs. Vêtu d'un gilet sous un veston qui semblent être devenus sa marque de commerce, Dinu s'est empressé, dès qu'on a mis le pied dans le café... où on lui réserva un accueil des plus chaleureux (visiblement un visage bien familier en ces lieux!), de demander une nappe « en papier » pour notre table. Il faut savoir que Dinu ne peut s'empêcher de continuellement expliquer ou illustrer ses propos... ou ses rêves... de dessins divers tracés sur le coin d'une table.

Malgré ses occupations nombreuses et constantes non seulement sur le territoire montréalais, mais aussi aux quatre coins du globe, Dinu Bumbaru sait toujours se rendre disponible pour les bonnes causes et les amis. En dépit de ses vastes connaissances, de

son expertise, de ses expériences et des postes importants qu'il a occupés jusqu'ici, Dinu a su demeurer simple, et c'est une qualité que j'ai toujours admirée chez lui. C'est un être foncièrement humain et profondément généreux, de son temps comme de ses idées, et, comme le dit la chanson, « une chance qu'on l'a »!

Il n'est pas facile de cerner un personnage de cette envergure, et je n'y suis sans doute pas parvenu tout à fait, mais j'espère que, par les quelques questions et réponses qui suivent, cet article contribuera

à non seulement faire découvrir un leader de notre société en matière de patrimoine, de culture et d'environnement, mais surtout ses valeurs, ses idéaux, ses suggestions pour faire de ce monde un monde meilleur, à l'échelle humaine. Et qu'on ne se méprenne pas sur la vision de Dinu Bumbaru au sujet du patrimoine. En 2008, il écrivait : « *Respecter le patrimoine ne signifie pas muséifier la ville. Au contraire, même modeste, le caractère patrimonial d'un lieu doit être vu comme une valeur ajoutée à tout grand projet. Le véritable défi pour les bâtisseurs... consiste donc à conserver l'âme, l'ADN des quartiers qu'ils souhaitent transformer, et ce, dans l'esprit d'un développement urbain et architectural de qualité, novateur et humain.* » (Cyberpresse, 11 janvier 2008)

1. Monsieur Bumbaru, vous êtes maintenant considéré comme l'une des plus grandes autorités en matière de patrimoine au Québec et au Canada, ou tout au moins l'un de ses principaux porte-étendards. Qu'est-ce qui vous a amené à vous impliquer autant dans le patrimoine? Un goût naturel pour les vieux édifices? Vos études? Un mentor quelconque? Un chemin de Damas?

Il y a en premier lieu un intérêt personnel qui remonte à mon enfance. À l'origine, nous habitions une conciergerie datant des années 1920 et je ne saurais oublier le balcon de mon enfance, sur la rue Bloomfield, à Outremont. Par la suite, dans les années 1970, nous avons déménagé dans un triplex, mais, lorsque j'ai revu la maison de mon enfance, les beaux balcons en bois avaient été remplacés par « de la broche » et du fer forgé assez insipide, éliminant par le fait même des caractéristiques architecturales importantes et les boiseries originales de ce bâtiment. Ça m'a donné un choc, et je pense que c'est un peu de là que m'est venu mon désir d'aller étudier en architecture. Ce mot-là signifiait quelque chose pour moi : ce n'était pas tant de regarder les grands monuments, mais plutôt de regarder le monde qui nous entoure.

J'ai donc fait l'École d'architecture et les travaux qu'on m'y a donnés à exécuter, et notamment le dernier, ont vraiment accentué mon intérêt et ma passion pour le patrimoine et l'architecture. Ce dernier projet portait sur la rue de La Gauchetière et plus particulièrement sur le Quartier chinois. C'est un lieu où sont présentes plusieurs couches d'histoire, pas toujours visibles à l'œil nu, mais qu'on finit par retrouver en retraçant des indices ici et là. Une rue sinueuse mais tellement importante sur le plan historique. Au point de départ, c'était un chemin de ferme qui traversait les terres des Papineau; puis s'y établirent



Dinu Bumbaru, directeur des politiques à Héritage Montréal et président d'ICOMOS Canada, au Carré Saint-Louis, à Montréal.
(Source : Richard M. Bégin)

un bon nombre de vieilles maisons bourgeoises en pierres (transformées par la suite en commerces). Divers indices ayant traversé les âges et les transformations permettaient encore de découvrir comment a évolué Montréal. Avec le Quartier chinois, en outre, on pouvait voir comment, à une échelle plus grande, l'axe Nord-Sud (entre la Place des arts et le Palais des congrès, soit les grands projets publics des années 1950 et 1960) est entré en collision avec le développement historique original. D'un côté, on avait une ville historique, traditionnelle, construite par des artisans au fil des siècles et, de l'autre, de grands projets modernes. Ce contraste m'a beaucoup frappé et c'est à travers cela que j'ai pris contact avec Sauveons Montréal et Héritage Montréal. On pourrait dire que la rue de La Gauchetière a été un peu mon chemin de Damas. Tous ces grands projets modernes ont eu du bon, mais, malheureusement, ils ont débuté par une espèce d'effacement de la ville. Ça m'a amené à réfléchir sur la façon dont se faisait le développement, sur le processus décisionnel à huis clos, etc. Car, en bout de piste, c'est la relation entre l'humain et son espace environnant qui importe et qu'il faut savoir déceler, préserver ou développer et mettre en valeur.

2. Quels sont selon vous vos plus grandes réussites depuis votre arrivée à Héritage Montréal en 1982?

Je dirais que d'avoir contribué à la survie d'Héritage Montréal et à son influence constitue l'une de mes plus grandes réussites. On a pu ainsi éviter beaucoup de pertes en établissant ce « droit de cité » pour le patrimoine. Avant, il n'y avait que le Vieux-Montréal qui semblait compter, mais, maintenant, on peut dire que c'est tout le territoire montréalais qui est dans la ligne de mire, qui fait partie des préoccupations. On pourrait même dire que cette façon de voir les choses s'est même étendue à l'ensemble du Québec. Bien sûr, le Vieux-Québec est reconnu depuis longtemps, mais le patrimoine, ça va au-delà des murailles de Québec. Bref, grâce à Héritage Montréal, on peut affirmer qu'une bonne partie du patrimoine bâti a survécu et a même été améliorée et mise en valeur.

Jusque dans les années 1950, Montréal n'avait pas été trop affecté par le développement à grande échelle et, conséquemment, son patrimoine avait assez bien survécu jusque-là. Il n'y a pas de doute que les années 1950 et 1960 ont amené beaucoup de destruction... mais aussi une prise de conscience salutaire. En effet, par exemple, on peut relier à cette prise de conscience la réappropriation de

quartiers comme le Plateau Mont-Royal et une meilleure attention de la population face aux enjeux patrimoniaux et de qualité de vie. Mais, même si ce fut peut-être plus évident et médiatisé durant les dernières décennies, il ne faut pas oublier que ce sont des citoyens qui, dès les années 1860, se sont battus pour assurer la préservation du Mont-Royal lui-même, alors que divers promoteurs s'apprêtaient à l'envahir. Quand on pense qu'à la même époque c'est le gouverneur général lui-même qui, à Québec, a dû intervenir pour empêcher la démolition des murailles de Québec, il y a lieu de se réjouir que soit apparu un mouvement citoyen de cette ampleur à Montréal à la fin du XIX^e siècle pour sauver le Mont-Royal. Dommage que, 150 ans plus tard, il soit de nouveau menacé et qu'on doive reprendre ce combat!

3. Quelles sont vos plus grandes déceptions?

C'est tout le travail qui reste à faire. On a réussi à faire classer le Mont-Royal et pourtant il continue d'être menacé et grugé. On a perdu aussi du patrimoine industriel, des maisons historiques. À Montréal, on n'a pas encore réussi à enrayer l'invasion des « escaliers en plastique » qui remplacent peu à peu ces escaliers en fer forgé qui constituaient et sont encore (comme à Limoilou) une caractéristique importante de l'architecture montréalaise. Ce sont des éléments de la poésie urbaine qu'on est en train de gaspiller en permettant l'installation de produits préfabriqués qui dénaturent, banalisent le paysage de la ville, en dépit de la plus grande conscience des gens face aux questions d'entretien et de réparation. Un point important qu'il faudrait mettre en lumière : la valorisation du « bel ouvrage ». On semble avoir perdu le respect du travail bien fait, de ces œuvres soignées produites par des artisans à l'époque. Trop souvent les décisions prises au niveau réglementaire le sont à partir de dessins et non en s'appuyant sur une observation méticuleuse de ce qui est authentique sur le terrain. Ce qui manque, c'est une relation plus étroite, plus scrupuleuse avec les vrais bâtiments et leurs caractéristiques architecturales d'origine, et pas seulement avec un bâtiment individuel, mais avec son environnement aussi, son quartier.

4. D'après vous, comment se compare le Québec par rapport à d'autres régions du Canada... ou à d'autres pays en matière de préservation et de mise en valeur de son patrimoine bâti et naturel?

On peut avancer que le Québec ne s'en tire pas si mal. On a des choses intéressantes. On a fait des progrès importants. La place de l'expérience québécoise dans

l'expérience canadienne n'est pas très bien connue. On a des lois au Québec qui sont parmi les plus fermes au Canada en matière de patrimoine. En Ontario, par exemple, la plupart des dossiers sont gérés au niveau municipal et ce n'est que tout récemment qu'ils ont passé une loi pour empêcher la démolition de bâtiments reconnus patrimoniaux, une question que nous avons réglée dès les années 1960 au Québec. Donc, on n'est pas si mal au Québec, mais ce à quoi on assiste présentement, ici comme ailleurs, c'est à une espèce de démantèlement du système de protection que nous avions mis en place. Et divers facteurs en sont responsables : l'affaiblissement de l'expertise dans les ministères, le rôle déclinant de l'État par rapport aux autres acteurs en matière de patrimoine... Par contre, on se positionne très bien au niveau des idées et des intentions. Mais il faudrait certainement aller au-delà de ces « excellentes intentions ». Et, à cet égard, il y aurait peut-être lieu de songer à un meilleur équilibre entre un régime de type « droit civil » et un régime de type « common law » entre le rôle central de l'État comme intervenant majeur et le partage des responsabilités qui est davantage le propre des traditions anglo-saxonnes. Mais il faut être bien conscient que ce nouveau partage, ce nouvel équilibre ne doit pas seulement faciliter la tâche des décideurs; il doit avant tout favoriser la préservation du patrimoine. Alléger le processus, oui, mais sans sacrifier pour autant le patrimoine qui doit demeurer au cœur de ce nouveau modèle.

5. Vous faites, depuis des années, un travail remarquable pour alerter les instances gouvernementales et les médias face à des enjeux patrimoniaux et, de temps à autre, grâce à vos interventions personnelles et à celles de vos différents alliés et partenaires, on parvient à éviter le pire. Mais on a l'impression que, de façon générale, la population québécoise n'est pas tellement sensible à son patrimoine bâti. Qu'est-ce qui, selon vous, explique ce comportement, cette attitude et que pourrait-on faire pour améliorer les choses et au moins amener un niveau d'intérêt pour le patrimoine équivalant à celui qui s'est développé au fil des ans face aux questions environnementales?

On ne peut pas vraiment comparer la conscience environnementale à la conscience patrimoniale. En effet, la conscience environnementale provient d'un sentiment de culpabilité chez l'humain. C'est une question de vie biologique, de survie en quelque sorte, alors que le patrimoine, lui, se situe à un niveau différent. Quand on parle de patrimoine, on fait référence à la vie culturelle, identitaire; quand on traite d'environnement, on touche à la vie, à la survie biologique.

Toutefois, aux États-Unis, le mouvement patrimonial a, d'une certaine manière, fait plus que le mouvement environnemental, parce qu'il a démontré aux gens qu'ils étaient capables de faire quelque chose, sur une base individuelle. S'occuper de sa maison, c'est un engagement personnel. Au Québec, il y a aujourd'hui plus de gens qui réparent ou restaurent leur maison qu'il y a 50 ans. Le problème, c'est qu'ils le font trop souvent avec des matériaux inadéquats et qu'ils sont mal conseillés. Il faut encourager ces bonnes actions. Il faut des lois convaincantes qui aident les gens à faire de belles et bonnes choses, et pas juste des lois qui ont plus de mordant et sont davantage punitives. On ne peut pas s'appuyer sur des mythes apocalyptiques dans le domaine du patrimoine contrairement à ce qui peut se faire pour les dossiers environnementaux. Mais on peut rendre son quartier responsable au niveau de l'environnement physique, et la rénovation fait partie de cela. Dans le patrimoine, il n'y a pas que le patrimoine bâti; il faut aussi amener les gens à reconnaître la valeur des objets précieux et des œuvres d'art. Les bacs de recyclage donnent l'impression de participer à la protection de l'environnement. De même, en récompensant les gens qui entretiennent bien leurs maisons, on les encourage à s'occuper du patrimoine bâti. Dans le cas du patrimoine, le défi, c'est de protéger certains secteurs sans pouvoir avoir recours à l'expropriation comme c'est le cas pour les causes environnementales. Là, on a de très belles réussites : des quartiers entiers ont été protégés sans expropriations. Et cela constitue un modèle économique intéressant pour la cause environnementale aussi, car les défenseurs de l'environnement naturel se rendent bien compte qu'ils ne peuvent pas tout acheter. Par la force des choses, le modèle adopté pour le patrimoine doit prendre l'humain en compte.

Il faudrait naturellement aussi que les administrations publiques et les gouvernements donnent l'exemple en adoptant les mesures qui s'imposent pour l'entretien, la préservation et la mise en valeur de leurs propres édifices patrimoniaux, qui font partie somme toute de notre patrimoine collectif. Il importe que le secteur public donne l'exemple; or, à ma connaissance, il n'y a que la Commission scolaire de Montréal qui s'est dotée d'un comité du patrimoine... et cela, pour l'ensemble du Canada!

Nos principales pertes sont dues à un manque d'entretien, bien plus qu'à des démolitions. Sur l'île de Montréal seule, on compte quelque 500 000 bâtiments; ils ne sont pas tous historiques ou intéressants sur le

plan architectural, mais leur entretien importe malgré tout. Ça ne peut être simplement la responsabilité de l'État ou des élites universitaires; c'est l'affaire de tout le monde, du secteur privé, et c'est pourquoi il importe de trouver le moyen d'éduquer la population et d'encourager chaque citoyen à faire sa part et à y trouver une valorisation. Il faut aussi miser sur le secteur associatif et bénévole, et reconnaître, voire encourager cet engagement collectif et civique.

Il serait bon également de faire un peu de millage en s'appuyant sur la Loi du développement durable, laquelle a des clauses relatives au patrimoine culturel... une première! Aux États-Unis, l'article 106 du Historic Preservation Act, adopté en 1966, stipule que tout argent dépensé par le gouvernement fédéral américain doit faire l'objet d'une étude d'impact sur les biens patrimoniaux reconnus. Pourquoi le Québec ne se doterait-il pas d'une loi similaire qui ferait en sorte que l'ensemble du budget québécois soit assujéti à une telle mesure de prévention? On a déjà une loi au Québec, la Loi sur le développement durable, qui offre cette possibilité, mais, comme on associe généralement la notion de développement durable à environnement, gestion des déchets, etc., on ne l'a guère utilisée jusqu'ici pour le patrimoine culturel qui, pourtant, est bel et bien mentionné dans cette loi, une notion extrêmement avant-gardiste à l'échelle de la planète tout entière. Conserver le patrimoine, c'est faire du développement durable et, pourtant, dans le plan stratégique du ministère de la Culture pour le développement durable, on ne retrouve qu'en 10^e position la loi sur la protection du patrimoine! Une incohérence qu'il y aurait lieu de corriger...

6. Compte tenu de l'évolution particulière du peuple québécois en regard de la religion catholique, le problème de préservation des bâtiments patrimoniaux semble encore plus crucial face au patrimoine religieux qui, souvent, est le patrimoine bâti le plus intéressant et le plus riche à bien des égards. Qu'en pensez-vous? Que peut-on faire plus particulièrement sur ce plan?

À vrai dire, on ne le connaissait pas, ce patrimoine. La basilique Notre-Dame, à Montréal, n'est même pas classée à l'heure actuelle. On n'a pas encore fait l'inventaire du nombre considérable d'œuvres d'art dans les églises. Les archives paroissiales ont été les archives fondatrices de la nation et pourtant elles sont plus ou moins protégées et leur avenir n'est pas clair. Tout cela démontre au minimum une certaine négligence face à notre patrimoine religieux. On commence à peine à réaliser qu'il faudrait faire quelque chose, mais les autorités ne semblent pas prêtes à entrer dans la ronde... comme si on voulait « pelleter » cela à la prochaine génération.

On compte quelque 3000 lieux de culte au Québec. C'est là un défi de taille, mais on pourrait au moins mettre en place une commission indépendante relevant directement de l'Assemblée nationale du Québec pour s'en préoccuper et surveiller ce dossier de beaucoup plus près. Il ne s'agit pas là d'un simple enjeu immobilier, comme certains paraissent le croire, mais bien de tout un capital d'humanité que nous sommes en train de perdre ou risquons de perdre. Bien sûr, nos églises ont, au cours des dernières années, transféré une grande partie de leurs ressources financières vers la pastorale au détriment des lieux de pastorale. Pourtant, Jean-Paul II avait envoyé aux évêques des circulaires pour leur rappeler le rôle du

Le magazine Histoire Québec



Prix à l'unité 7 \$

Abonnement pour un an (3 numéros) 19 \$

Abonnement pour 2 ans (6 numéros) 35 \$

Abonnement pour 3 ans (9 numéros) 53 \$

Information : www.histoirequebec.qc.ca, sous rubrique « Magazine HQ » • 514 252-3031 • fshq@histoirequebec.qc.ca

patrimoine architectural dans la pastorale, l'importance de ce capital sur le plan humain. Le cardinal Ratzinger (futur Benoît XVI) avait lui aussi souligné, en Bavière, qu'il importait de conserver le patrimoine architectural. C'est là un débat extrêmement crucial à l'heure actuelle.

Il est bien évident qu'il faudrait trouver rapidement des mécanismes pour éviter qu'on perde en 15 ans un patrimoine qui s'est édifié sur trois ou quatre siècles. Il serait sans doute approprié, du reste, de mettre à contribution les milieux professionnels pour trouver des façons réalistes et rentables de sauver ces bâtiments. On ne peut nier les progrès significatifs réalisés grâce à la Fondation du patrimoine religieux, un exemple planétaire issu de la société québécoise (quelque 300 millions de dollars injectés depuis 1995... mais sans stratégie claire). La Commission de l'Assemblée nationale sur le patrimoine religieux a, elle aussi, favorisé une réflexion et une sensibilisation salutaires. Mais il ne faut pas s'arrêter là, et le temps nous presse. Suite aux délibérations de la Commission sur le patrimoine religieux, il aurait été souhaitable par exemple qu'on mette en place un cadre intérimaire nous permettant de stopper l'hémorragie, mais, pour l'instant, on n'a pas vraiment de champion de cette cause. Aussi faut-il se tourner vers la société civile.

7. Quel serait votre souhait le plus cher en matière de patrimoine, d'architecture, d'aménagement urbain? Au Québec... au Canada...

Sans que ce soit nécessairement dans un ordre prioritaire, j'aimerais avancer trois idées qui me sont chères :

1. Qu'on parle d'architecture et de patrimoine dans les écoles... pour enrichir la langue, le vocabulaire, afin de décrire notre environnement bâti, son histoire, les traditions, les éléments qui le reflètent.
2. Songer à mettre en place au Québec une espèce de commissaire, d'ombudsman ou de gardien du patrimoine, qui serait indépendant et pourrait faire rapport à l'Assemblée nationale et au public sur l'état de conservation de notre patrimoine. Il pourrait ainsi nous aider à avoir un peu de clairvoyance et de prévoyance... au lieu de toujours devoir réagir à des cas individuels, à

des menaces, à la dernière minute, sans avoir de perspective. Il faudrait que les instances publiques aient cette capacité.

3. Que les décideurs écoutent : écouter, agir, réagir et réfléchir à ce qu'on fait, voilà des éléments de la première règle de saint Benoît¹ qui seraient bien utiles en matière de patrimoine. Il en résulterait des décisions plus avisées au lieu de décisions à la pièce. Le développement durable, c'est un défi à long terme, et il ne peut s'improviser. En d'autres termes, mon souhait fondamental serait que tout le monde apprenne à réfléchir aux conséquences dans 25 ans des décisions prises aujourd'hui ...

8. Si l'on devait choisir un endroit à Montréal (ou ailleurs au pays) qui représente le mieux vos idéaux, vos objectifs, quel serait-il? Un endroit devant lequel vous seriez fier d'être photographié, notamment.

L'avenue McGill College... la Montagne... l'entrée du canal Lachine dans le Vieux-Port.

Et pourquoi ne pas conclure sur une autre citation de Dinu Bumbaru? « Depuis des siècles, l'architecture et l'urbanisme sont des arts qui s'inscrivent dans le temps à venir. Il faut leur donner la confiance et les moyens d'assumer cette responsabilité. La conservation et l'adaptation du patrimoine bâti plutôt que sa démolition est une application concrète du principe de ce développement urbain durable. » (Le Devoir, [25 janvier 2008])

Note

¹ Écoute, mon fils, l'enseignement du maître, ouvre l'oreille de ton cœur! Accepte volontiers les conseils d'un père qui t'aime et fais vraiment tout ce qu'il te dit. (Règle écrite vers 529 ap. J.-C)